



# RÉSEAULEMENT ÉGALITÉ

## Agir en faveur de l'Égalité dans le Gers



Lettre d'information n° 40 – septembre 2018

### Rappel historique

**L'adage dit que la mémoire est courte. Profitons-en pour la rafraîchir avec quelques dates...**

- 1907 : La loi accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.
- 1909 : Institution d'un congé de maternité de 8 semaines sans rupture de contrat (mais sans traitement).
- 1924 : Les programmes de l'enseignement secondaire et le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons.  
*Crédit photographique : <https://www.histoire-image.org/fr/hors-series/femmes>*
- 1928 : Le congé de maternité est à 2 mois pour les salariées de la fonction publique, avec plein traitement.
- 1936 : Suppression de l'incapacité civile des femmes.
- 1944 : Ordonnance accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.
- 1946 : Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrit dans le préambule de la Constitution.
- 1965 : Les femmes peuvent exercer une profession sans autorisation maritale.
- 1965 : Les femmes peuvent gérer leurs biens propres.
- 1967 : La loi Neuwirth autorise la contraception.
- 1970 : Le congé maternité est indemnisé à 90 %. Création du congé parental d'éducation. Suppression de la notion de « chef de famille ».
- 1972 : Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi.
- 1973 : Une mère peut transmettre sa nationalité à son enfant.
- 1975 : Obligation de la mixité scolaire.
- 1975 : L'IVG est autorisée pour une période probatoire de 5 années (loi Veil).
- 1979 : La loi sur l'IVG rend définitive les dispositions de la loi de 1975.
- 1981 : La loi qui définit le viol redéfinit l'agression sexuelle.
- 1982 : l'IVG est remboursé par la Sécurité Sociale
- 1983 : La loi Roudy instaure l'égalité professionnelle en entreprise de plus de 50 salarié.e.s.
- 1985 : La loi reconnaît l'égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants.
- 1985 : Le congé d'éducation parental est ouvert à l'un ou l'autre des parents salariés.
- 1987 : Instauration de l'autorité parentale pour les enfants naturels ou de parents divorcés.
- 1990 : La loi reconnaît le viol entre époux.
- 1992 : La loi sanctionne le harcèlement sexuel dans les relations de travail.
- 1993 : La loi dépénalise l'auto-avortement.
- 1993 : Création du délit d'entrave à l'IVG.
- 1999 : Égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives.
- 2001 : Loi Génisson sur l'égalité professionnelle, avec un dialogue social dans l'entreprise.
- 2002 : Possibilité de transmission aux enfants du nom de la mère ou du père ou des deux.
- 2006 : Loi sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.
- 2010 : retrait de l'autorité parentale pour les personnes condamnées d'un crime sur l'autre parent.
- 2011 : Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administrations.
- 2012 : La loi définit le harcèlement sexuel.
- 2013 : Parité obligatoire pour les nominations aux instances de gouvernance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- 2014 : Loi sur l'égalité réelle entre femmes et hommes dans les sphères privées, professionnelles et publiques.
- 2018 : Le harcèlement de rue est considéré comme une infraction.

